

Boucle des Couëts à Pont-Rousseau



Randonnée n°18810649

Une randonnée proposée par benedictus44

Le bord de la Loire par les anciennes îles de Haute-île, Trentemoult etc. L'arrière des Couëts, le Moulin du Petit Rocher, la traversée des Couëts le long de la voie du tram. Enfin, la vallée de la Jaguère et l'ancien lit comblé du Seil.

Durée :	3h 45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,92 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	21 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	20 m		
Point haut :	26 m	Commune :	Rezé (44400)
Point bas :	0 m		

Description

Parking de la gare de Rezé Pont-Rousseau.

(D/A) Partir plein Nord par la Rue de la Gare en passant sous la quatre voies (Boulevard du Général de Gaulle). Traverser la Rue Éric Tabarly pour rejoindre le confluent de la Sèvre Nantaise et de la Loire.

(1) Tourner à gauche pour longer la rive gauche de la Loire, en direction du Pont de Pornic sous lequel on passe. Longer et traverser la Haute-île : à un endroit, on ne peut plus suivre la rive, mais on la rattrape un peu plus loin. Traverser le Boulevard Victor Schoelcher en passant sous le pont des Trois Continents et emprunter la Rue de la Basse-Île jusqu'au croisement de la Rue Alexandre Lemerle.

(2) Tourner à droite vers la Loire puis bifurquer à gauche pour la longer. Au port de plaisance de Trentemoult, obliquer à droite sur le Quai Marcel Boissard et longer le quai jusqu'à la Place des Filets. Poursuivre le long de la berge et passer devant le "Pendule", œuvre d'art contemporain.

(3) Poursuivre à gauche sur la Rue Raphaël Lancelot, la quitter par la droite pour suivre un chemin qui rejoint la Rue de la Californie que l'on emprunte vers la droite jusqu'au gros rond-point.

(4) Contourner celui-ci par la droite et parvenir à un autre rond-point plus petit. Virer à droite derrière la Sobreda pour emprunter le Chemin de la Vaserie. Poursuivre jusqu'au bout en longeant la quatre voies. Au niveau du rond-point suivant, traverser la Rue de la Pierre par le passage protégé qui est prolongé par un escalier de six marches, continuer pour longer le site d'un concessionnaire automobile sans y pénétrer et avancer d'une cinquantaine de mètres.

(5) Prendre à gauche un chemin sur un caillebotis en bois qui débouche plus loin sur la Rue des Ponteaux après avoir longé la carrière. Suivre cette rue à droite jusqu'au rond-point.

(6) Bifurquer à gauche un sentier caillouteux en descente vers un plan petit d'eau. Après les premières maisons, passer sous la Rue Christophe Colomb et remarquer le vieux Moulin du Petit Rocher à main droite. Poursuivre jusqu'à la Rue de la Neustrie.

(7) Tourner à droite puis à gauche dans la Rue du 19 Mars 1962. Suivre la voie du tram jusqu'au troisième rond-point et le dépasser d'une cinquantaine de mètres.

Points de passages

- D/A - Gare de Rezé-Pont-Rousseau**
N 47.193133° / O 1.548658° - alt. 8 m - km 0
- 1 Confluent**
N 47.196728° / O 1.548402° - alt. 6 m - km 0.46
- 2 Rue Alexandre Lemerle**
N 47.195974° / O 1.572038° - alt. 7 m - km 2.46
- 3 Trentemoult - Le Pendule**
N 47.193392° / O 1.586234° - alt. 5 m - km 3.88
- 4 Rond-point**
N 47.188274° / O 1.587559° - alt. 7 m - km 4.59
- 5 Chemin sur caillebotis**
N 47.185718° / O 1.599324° - alt. 4 m - km 5.73
- 6 Rond-point**
N 47.1789° / O 1.599343° - alt. 10 m - km 6.85
- 7 Rue de la Neustrie**
N 47.178616° / O 1.592442° - alt. 23 m - km 7.6
- 8 Bifurcation à droite**
N 47.181054° / O 1.584395° - alt. 24 m - km 8.34
- 9 Vallée de la Jaguère**
N 47.182174° / O 1.57394° - alt. 19 m - km 9.18
- 10 Rue de la Croix Médard**
N 47.187489° / O 1.574245° - alt. 9 m - km 9.82
- 11 Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny**
N 47.192426° / O 1.570491° - alt. 5 m - km 10.72
- 12 Rue André Malraux**
N 47.192045° / O 1.554286° - alt. 6 m - km 12.02
- D/A Gare de Rezé-Pont-Rousseau**
N 47.193007° / O 1.54863° - alt. 8 m - km 12.92

- (8) Obliquer à droite pour suivre le chemin parallèle au tram. Continuer toujours tout droit jusqu'à la vallée de la Jaguère.
- (9) Tourner à gauche pour suivre le Ruisseau de la Jaguère en choisissant de rester au plus près ou en optant pour un chemin plus à l'Est (choix du tracé).
- (10) Traverser la Rue de la Croix Médard et continuer le long de la Jaguère. Le chemin fait un coude à droite et débouche sur l'Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny.
- (11) Traverser et poursuivre en face en longeant un parking. Tourner ensuite à gauche, passer à gauche d'un plan d'eau, de la Chapelle Saint-Lupien et du musée archéologique "Le Chronographe". Longer la quatre voies jusqu'au rond-point sur la Rue André Malraux.
- (12) Traverser et continuer sur le chemin le long du Boulevard Général de Gaulle. Négocier le virage à droite, longer la voie ferrée que l'on traverse sur le pont de la Rue Julien Marchais. En sortie de pont, prendre à gauche la Rue Georges Barbeau jusqu'à la gare de Pont-Rousseau (D/A).

Informations pratiques

A proximité

La petite gare de Pont Rousseau.

La rive gauche de la Loire.

L'ancien village de la Haute-Île.

L'ancien village de Trentemoult.

La zone humide La Pierre et sa bambouseraie.

Le chemin du petit Rocher et son vieux moulin.

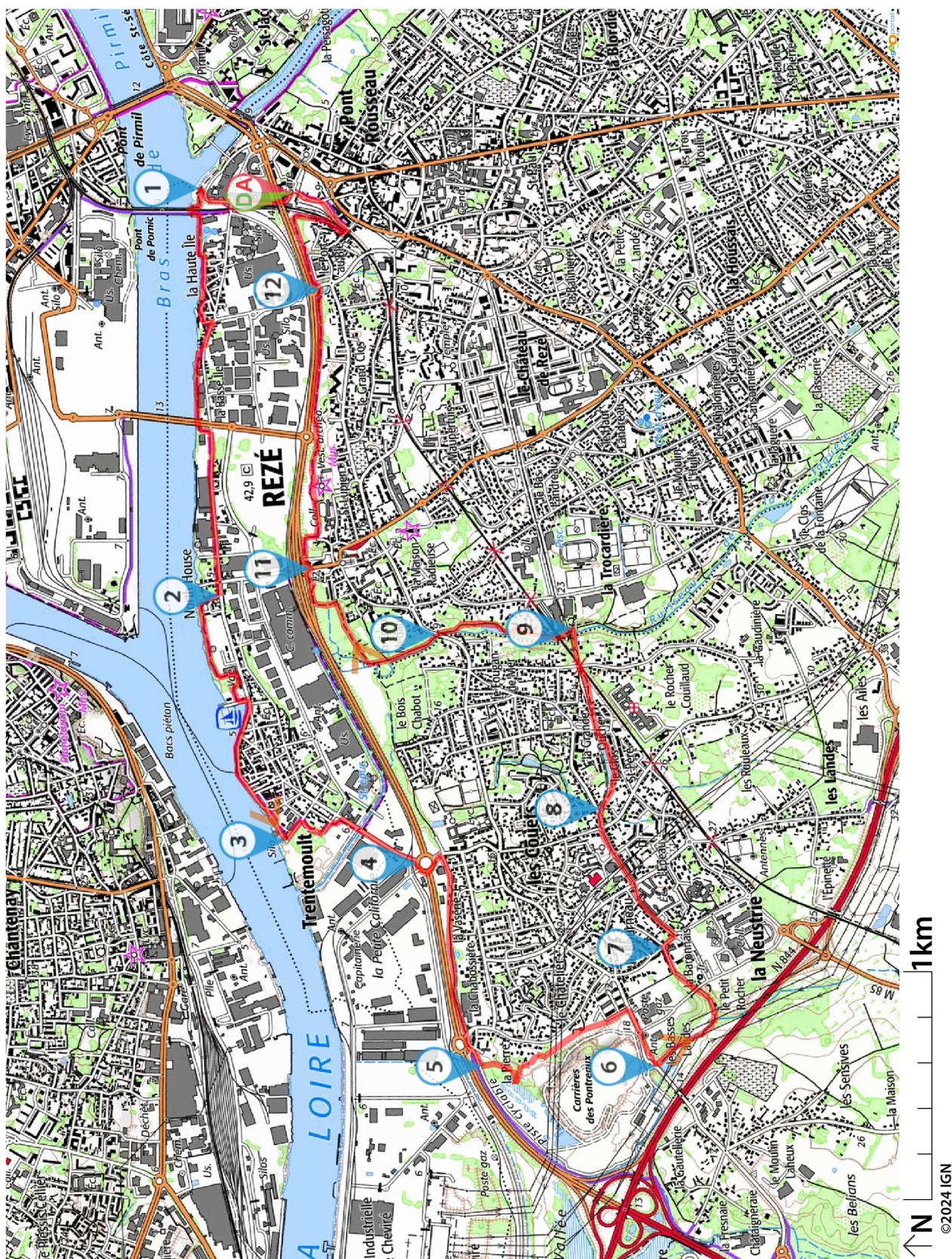
La vallée de la Jaguère.

La Chapelle de Saint-Lupien

Le site archéologique et le musée "Le Chronographe".

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-des-couets-a-pont-rousseau/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.